PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

Séance extraordinaire du 11 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 11 décembre à 19h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption prévisions budgétaires 2024**
4. **Adoption programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**
5. **Certificat de disponibilité des crédits**
6. **Période de questions et commentaires**
7. **Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 232-12-2023

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Adoption prévisions budgétaires 2024

Résolution 233-12-2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont déjà pris connaissance de ces prévisions budgétaires avant leur présentation officielle;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 28 novembre 2023, soit plus de 8 jours avant l'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE ces prévisions budgétaires soient adoptées telles que présentées;

	2024
DE FONCTIONNEMENT	
Taxes	2 292 932
Paiements tenant lieu de taxes	14 875
Services rendus	287 300
Impositions de droits	22 000
Amendes et pénalités	1 500
Intérêts	14 000
Autres revenus	25 000
Transfert	332 515
Total de fonctionnement	2 990 122
IMMOBILISATIONS	
Transfert (subv immo)	4 418 740
TOTAL REVENUS	7 408 862
DÉPENSES	
DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	438 475
Sécurité publique	241 562
Transport routier	971 935
Hygiène du milieu	390 479
Santé et bien-être	50 755
Aménagement, urbanisme et développement	155 370
Loisirs et culture	347 047
Frais de financement	59 561
Remboursement de la dette à long terme	315 338
Réserve financière	
Total de fonctionnement	2 970 522
IMMOBILISATIONS	
Administration générale	60 000

Sécurité publique	
Transport routier	4 709 400
Hygiène du milieu	
Santé et bien-être	
Aménagement, urbanisme et développement	437 500
Loisirs et culture	59 000
Propriétés destinées à la revente	1 500 000
Total immobilisation	6 765 900
TOTAL DÉPENSES	9 736 422
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Surplus accumulé affecté	-34 400
Financement	-2 043 160
Réserve financière et fonds réservé	-250 000
Produit de cession	
Total autres activités financières	-2 327 560
Surplus (déficit)	0

QUE ces prévisions budgétaires seront publiées dans l'Échodilon édition de décembre 2023.

Adoptée

4. Adoption programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Résolution 234-12-2023

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 soit adopté tel que présenté.

		2024	2025	2026
INVESTISSEMENT				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Aménagement Hôtel-de-Ville		60 000		
	TOTAL	60 000	0	0
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
	TOTAL	0	0	0
TRANSPORT ROUTIER				
PIIRL - 10e rang Ouest		4 704 400		
PIIRL - Ponceaux 10e rang Ouest, Grande Ligne			132 500	
PIIRL - 8e rang Ouest			788 913	

PIIRL - 10e rang Est			1 830 500	
PIIRL - Ponceaux route Langevin, 3e rang, Wickens			205 900	
PIIRL - Ponceaux route Langevin, 1er rang Est, 1er rang Ouest, 4e rang, 8e rang Est				789 200
Rue Commerciale			100 000	
Rue des Buissons				100 000
Camion lourd			400 000	
Prise génératrice			10 000	
	TOTAL	4 704 400	3 467 813	889 200
HYGIÈNE DU MILIEU				
Tour d'eau				44 000
	TOTAL	0	0	44 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT				
Développement des Lilas		1 500 000		
Trottoirs rue Langevin		437 500		
Pancarte électronique			50 000	
Pancartes				10 000
	TOTAL	1 937 500	50 000	10 000
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement mur deck hockey		25 000		
Gazébo et terrasse extérieur			231 700	
Mobilier salle		25 000		
Chaises salle communautaire			25 000	
	TOTAL	50 000	256 700	0
TOTAL		6 751 900	3 774 513	943 200
MODE DE FINANCEMENT				
Subvention				
PRIMA			100 000	
Horizon des aînés		25 000	25 000	
TECQ			100 000	144 000
Fond de la sécurité routière		350 000		
RIRL		3 998 740	2 364 919	631 360
PRACIM		45 000		
Autres			131 700	
Emprunt		2 043 160	992 894	157 840
Affectation fonds réservés / surplus		270 000	50 000	
Budget		20 000	10 000	10 000
TOTAL		6 751 900	3 774 513	943 200

Adoptée

5. Certificat de disponibilité des crédits

Résolution 235-12-2023

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

Conformément à l’article 3 du Règlement 404-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2024.

Adoptée

6. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

7. Levée de l'assemblée

Résolution 236-12-2023

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 19h40.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

***Patrice Mathieu*,** **Maire.**	***Dominique Giguère*,** **Directrice générale et greffière-trésorière.**